

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 avril 2024

.....

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 10 avril 2024.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. LAJOINIE, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, Mme BASSELIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE, M. ODUNCU et Mme BERNARD.

Étaient absents et excusés : M. GERLOT, M. MILLOT, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT et M. LÉGLANTIER. M. GERLOT et M. MILLOT ayant respectivement donné pouvoir à Mme GUERITTE et Mme CABARTIER.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

SV/N° 2023 - 04 – 06

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 29 février 2024,
Vu le rapport de présentation du projet de budget primitif 2024 et les extraits de maquette budgétaire détaillant compte par compte les dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, approuve le Budget Primitif 2024 de la Ville de Sézanne arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	5 535 323,30
Dépenses	5 535 323,30

Section d'investissement

Recettes	1 377 465,80
Dépenses	1 377 465,80

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 2
Pour : 19
Contre : 1
Abstentions :